



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



#1jeune1solution

L'APPRENTISSAGE

DANS LES MÉTIERS DU SPORT
ET DE L'ANIMATION



Les jeunes et les entreprises subissent de plein fouet les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire. Encourager l'emploi des jeunes est plus que jamais nécessaire.

Le Gouvernement a lancé un plan à destination des jeunes de 9 milliards d'euros.

Des mesures spécifiques pour booster l'apprentissage sont prévues dans le cadre du plan [#1jeune1solution](#) (aide financière exceptionnelle pour les entreprises et pour les CFA un financement exceptionnel pour garantir la formation et investir dans des équipements numériques...).

Pour accompagner l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports propose des outils d'information à destination des jeunes et des employeurs ; nous vous remercions de bien vouloir déployer ces outils sur l'ensemble de vos supports et les relayer auprès de vos interlocuteurs.

RETROUVEZ NOTRE CAMPAGNE SUR LES PAGES DÉDIÉS DE NOTRE SITE :

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/emploi/emploi-dans-le-sport-et-l-animation/l-apprentissage/>

VOUS POUVEZ AUSSI TÉLÉCHARGER LES OUTILS DE LA CAMPAGNE VIA CES LIENS :

- **Motion vidéo dédiée aux jeunes**
- **Motion vidéo dédiée aux employeurs**
- **Interview de Serge Hamon – directeur de sham spectacles, « Employeur d'apprentis du CFA ARFA »**
- **Interview de Amadou Ba – en formation CPJEPS au CFA ARFA**
- **Interview de Colleen Pilleux – en formation BPJEPS Educateur sportif APT au CFA ARFA**
- **Vidéo avec extraits des trois interventions ci-dessus**
- **Livret de présentation de l'APPRENTISSAGE à destination des jeunes**
- **Livret de présentation de l'APPRENTISSAGE à destination des employeurs**
- **Fiche aperçu de l'APPRENTISSAGE à destination des jeunes**
- **Fiche aperçu de l'APPRENTISSAGE à destination des employeurs**

Après l'entrée en vigueur d'un certain nombre de dispositions prévues par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 qui entraînent une profonde transformation de l'alternance et notamment de l'apprentissage, en 2020 la France a connu la plus forte hausse jamais enregistrée du nombre d'apprentis : + 40 % en un an.

Dans les métiers de l'animation et du sport la progression du nombre d'apprentis est largement supérieure à la moyenne nationale, **avec plus de + 46 % en un an** et de + 291,7 % depuis le lancement du plan de développement de l'apprentissage dans nos secteurs en 2015.

En 2020, l'apprentissage dans le sport et l'animation a ainsi atteint un nouveau niveau historique, **avec 12 927 apprentis enregistrés**.

Le prolongement jusqu'au **30 juin 2022**, de l'aide exceptionnelle aux employeurs pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation et l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement des apprentis par les collectivités territoriales (3 000 €, quel que soit l'âge ou le niveau du diplôme de l'apprenti) et les établissements publics, devrait permettre d'accompagner la poursuite du développement de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance. Il permet d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et dans l'entreprise de l'employeur avec lequel l'apprenti signe un contrat.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier de droit privé conclu entre un employeur et un salarié pour une durée limitée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Son objectif est de permettre de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel enregistré au registre national des certifications professionnelles (RNCP).

Un maître d'apprentissage est chargé de guider l'apprenti dans l'entreprise pour l'acquisition de compétences nécessaires à l'obtention du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

La structuration des diplômes professionnels dans le champ de l'animation et du sport, basée sur l'alternance est favorable au développement de l'apprentissage, d'autant plus que l'insertion professionnelle des apprentis y est bonne. Tous les titres et diplômes professionnels des filières de l'animation et du sport inscrits au RNCP, du niveau 3 au niveau 6, sont accessibles à l'apprentissage.

CONTACT

MICHAEL LABORDE : michael.laborde@sports.gouv.fr